

Service GATT

Berne, le 6 décembre 1978

CONFIDENTIEL

Négociations commerciales multilatérales du GATT

Note à Messieurs les membres de la  
Délégation économique permanente

Conformément à la déclaration faite en juillet à Genève par les principaux pays industrialisés - dont la Suisse -, les négociations du Tokyo-Round sont désormais entrées dans leur phase conclusive. Des décisions de substance sur les principales options politiques devraient ainsi être prises jusqu'à la fin de cette année étant entendu qu'un délai supplémentaire de quelques mois sera nécessaire pour finaliser les accords intervenus. La signature définitive de l'ensemble des résultats du Tokyo-Round n'interviendra donc que dans la première moitié de 1979.

Vous trouverez ci-après un résumé des quelques questions clés ayant une importance particulière pour la Suisse qui restent à résoudre dans les discussions en cours.

1. Négociations tarifaires

Pour l'essentiel, les négociations tarifaires devraient être terminées d'ici à Noël. Les négociations bilatérales

entre pays industrialisés portent à l'heure actuelle essentiellement sur des "corrections" des offres originales déposées au printemps. Selon les cas, ces négociations peuvent concerner des améliorations ou des retraits d'offre.

La position de la Suisse dans ces discussions peut se résumer comme suit :

Les pourparlers avec le Japon sont pratiquement terminés - du moins pour ce qui est des tarifs industriels et sous la réserve du Japon que ses négociations avec la Communauté lui permettent de maintenir ses offres additionnelles à la Suisse. Les négociations avec le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, etc, interrompues depuis quelques semaines vont reprendre prochainement, leur objectif étant avant tout d'obtenir au besoin certaines consolidations de réductions sans pour autant susciter de la part de ces pays des demandes (en particulier dans le domaine agricole) qu'il nous serait difficile de satisfaire. Les discussions les plus importantes sont celles avec les Etats-Unis. Elles portent notamment sur certains chapitres d'intérêt majeur pour la Suisse tels que l'horlogerie et la chimie. En outre, la Suisse s'efforce d'obtenir certaines concessions supplémentaires pour des positions concernant notamment la céramique, le fer, les roulements à bille, voire même les textiles, etc. Dans la mesure où cela apparaîtrait nécessaire, la Suisse serait disposée à offrir de son côté un certain nombre de concessions supplémentaires, notamment dans les secteurs de la chimie et des machines.



D'une manière générale, la Suisse a annoncé que, compte tenu des offres de ses partenaires et pour aboutir à un résultat équilibré des négociations tarifaires, elle envisage de procéder elle aussi à un certain nombre d'ajustements de son offre initiale. D'entente avec les milieux intéressés, ces corrections porteront sur les secteurs des textiles, des chaussures, des meubles et du papier.

## 2. Codes

Les négociations au sujet des codes se poursuivent activement et pour bon nombre d'entre eux sont sur le point d'aboutir - du moins sur le plan technique, ce qui ne signifie pas qu'ils seront nécessairement acceptés au niveau politique (code sur les obstacles techniques aux échanges, c'est-à-dire les normes, l'évaluation en douane et les licences). Des problèmes majeurs subsistent en revanche au sujet du code sur les achats publics :

Das Hauptproblem in der gegenwärtigen Phase der Verhandlungen über einen Einkaufskodex ist dessen Geltungsbereich (Einkaufsstellen und Produkte). Dies ist namentlich darauf zurückzuführen, dass die Ausgangslage der einzelnen Länder sehr verschieden ist. Neben der unterschiedlichen Staatsstruktur - föderalistisch oder zentralistisch - spielt insbesondere die Tatsache eine Rolle, dass einzelne Sektoren (z.B. Bahnen) in einigen Ländern privat (USA, Kanada), in andern jedoch öffentlich rechtlich geregelt sind (Schweden, Schweiz). Es ist daher äusserst schwierig, auch nur annähernd ein quantitatives länderweises Gleichgewicht zu ermitteln. Immerhin ist nicht zu übersehen, dass die EWG

mit der vorläufigen Ausklammerung der auch von der gemeinschaftlichen Direktiven ausgeschlossenen Sektoren (Datenverarbeitung, Transport-, Post und Fernmeldewesen, Produktion und Verteilung von Wasser und Energie) gegenüber den andern Verhandlungspartnern deutlich zurücksteht. Um einen Ausgleich bemüht, prüft die EWG derzeit, das Postwesen sowie einen wesentlichen Betrag von zivilen Militäreinkäufen (achats civils de la défense) dem Kodex zu unterstellen.

In der Schweiz, wie auch in andern Ländern, finden nun Diskussionen innerhalb der Wirtschaft (Lieferanten) und auch zwischen ihr und der Verwaltung (Einkaufsstellen) statt, um die Vor- und Nachteile eines solchen Einkaufskodex abzuwägen. Für die schweizerische Wirtschaft dürfte die Bilanz eindeutig positiv ausfallen - z.B. Regelung des Verhältnisses zur EWG in einem Bereich mit wachsender wirtschaftlicher Bedeutung; Abschaffung des Buy American Act. Seitens der Einkaufsstellen wird namentlich ein administrativer Mehraufwand befürchtet; dieser sollte jedoch im Rahmen des Kodex in vertretbaren Grenzen gehalten werden können. Im wesentlichen wird nichts anderes als die Einhaltung - mit zusätzlichen Kontrollen - der bei uns bereits bestehenden liberalen Einkaufspolitik verlangt. Gesamthaft gesehen hat die Schweiz daher - unter Vorbehalt der Reziprozität - ein Interesse an einer internationalen Liberalisierung des öffentlichen Einkaufswesens.

### 3. Les règles du commerce international

#### a) Subventions et droits compensateurs

La négociation de ce code se poursuit activement et dans un climat constructif, du fait en particulier



qu'aussi bien les Etats-Unis que la Communauté ont un intérêt marqué pour la mise au point de cet arrangement. En effet, pour la Communauté, il s'agit essentiellement d'amener les Etats-Unis à tenir compte du critère du dommage causé par une subvention avant que de prélever des droits compensateurs alors que les Etats-Unis cherchent à discipliner l'usage des subventions y compris les subventions internes.

b) Sauvegardes

Bien que plusieurs volets d'un code sur l'application des sauvegardes sectorielles (GATT, article XIX) soient pratiquement au point (notifications, consultations, etc), son élément essentiel reste à négocier : il s'agit de la question fondamentale de l'application non discriminatoire ou sélective des mesures de sauvegardes. On sait que le GATT ne prévoit juridiquement qu'une application non discriminatoire; certains pays, en particulier les pays nordiques et la Communauté, voudraient cependant introduire la possibilité d'une application sélective, ce qui revient à dire qu'une mesure de sauvegarde n'affecterait que le ou les pays causant des difficultés. Pour des pays comme la Suisse mais aussi le Japon, voire les Etats-Unis, cette sélectivité ne serait acceptable que sous certaines conditions très précises dont en particulier une surveillance internationale efficace. Ainsi, ils auraient au moins l'avantage de couvrir et de discipliner des mesures jusqu'ici illégales mais néanmoins fréquemment utilisées telles que les "orderly marketing agreements (OMA)", ou les restrictions "volontaires" à l'exportation (VER). Les pays en développement qui tout naturellement se sentent visés au premier chef par

une application sélective des mesures de sauvegardes la refusent catégoriquement, notamment si elle était assortie aux dispositions exigées par la Communauté qui en faciliteraient largement l'utilisation (pas de notification ou consultation préalable par exemple). En l'absence d'une position plus flexible que jusqu'ici de part et d'autre, ce conflit pourrait même faire échouer la mise au point du code dans son ensemble. Du point de vue suisse, une telle éventualité serait cependant très regrettable car d'une part, le respect des dispositions existantes du GATT pourrait s'en trouver affecté et, d'autre part, un arrangement ultérieur ne manquerait pas d'être influencé par les dérogations qui seront intervenues d'ici là.

c) Cadre juridique

Parmi les questions en discussion sous ce titre figurent notamment celles concernant le règlement des litiges. La Suisse s'efforce dans ce domaine d'obtenir une situation juridique et des procédures qui, dans toute la mesure du possible, donnent les mêmes moyens à tous les pays signataires indépendamment de leurs dimensions économiques ou de leur poids politique.

Le régime juridique du commerce entre pays industrialisés et en développement est un autre sujet défendu sous cette rubrique. Les pays en développement souhaiteraient que les pays industrialisés prennent des engagements fermes et sur une base permanente de leur accorder un traitement spécial et plus favorable alors que les pays industrialisés, notamment la Communauté, voudraient



se limiter à une "autorisation" (clause d'habilitation) de déroger au principe de la non discrimination en faveur des pays en développement. La Suisse serait disposée à envisager des avantages au bénéfice des pays en développement sur une base permanente à condition que les pays ainsi favorisés s'engagent à leur tour à renoncer progressivement à ce régime spécial en fonction des progrès de leur développement économique et selon des modalités à négocier avec ces pays. Dans l'immédiat, la Suisse cherche à conclure avec les pays en développement les plus avancés des arrangements bilatéraux qui relèveraient de ces principes (Mexique, Argentine, Philippines, etc.).

## STÄNDIGE WIRTSCHAFTSDELEGATION

DER PRÄSIDENT

Berne, le 6 décembre 1978

Monsieur l'Ambassadeur A. Weitnauer Secrétaire général du Département politique fédéral	<u>Berne</u>
Monsieur le Directeur G. Winterberger Délégué du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie	<u>Zurich</u>
Monsieur R. Bieri Directeur de l'Administration fédérale des finances	<u>Berne</u>
Monsieur R. Juri Directeur de l'Union suisse des paysans	<u>Brougg</u>
Monsieur le Conseiller national O. Fischer Directeur de l'Union suisse des arts et métiers	<u>Berne</u>
Monsieur Beat Kappeler Secrétaire de l'Union syndicale suisse	<u>Berne</u>
Monsieur Paul Affolter Directeur général des douanes	<u>Berne</u>
Monsieur J.C. Piot Directeur de la Division de l'agriculture	<u>Berne</u>
Monsieur l'Ambassadeur F. Rothenbühler Délégué aux accords commerciaux	<u>Berne</u>
Monsieur l'Ambassadeur K. Jacobi Délégué aux accords commerciaux	<u>Berne</u>
Monsieur l'Ambassadeur A. Dunkel Délégué aux accords commerciaux	<u>Berne</u>
Monsieur l'Ambassadeur P. Bettschart Délégué aux accords commerciaux	<u>Berne</u>
Monsieur l'Ambassadeur E. Moser Vice-directeur de la Division du commerce	<u>Berne</u>
Monsieur H. Hofer Vice-directeur de la Division du commerce	<u>Berne</u>
Monsieur l'Ambassadeur C. Sommaruga Division du commerce	<u>Berne</u>



an	MM								
Datum	7.12								
Visa	<i>[Signature]</i>								<i>[Signature]</i>
EPD									7. Dez. 1978
Ref.									t. 849-7

Messieurs,

Vous trouverez en annexe, en prévision de la réunion de la Délégation économique permanente du 8 décembre prochain :

- une note sur les négociations commerciales multilatérales du GATT se rapportant aux aspects non spécifiquement agricoles de la négociation;
- une description succincte des principaux éléments des arrangements multilatéraux en cours de négociations dans le secteur agricole.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

*po Anlihel*

Copie à :

M. l'Ambassadeur M. Heilmann  
Directeur de la coopération au développement et de l'aide  
humanitaire, DPF

M. A. Brugger  
 Directeur de l'Administration fédérale des blés, DFFD

M. le Ministre J. Zwahlen  
 Chef du Service économique et financier, DPF

M. D. Kaeser  
 Vice-directeur de l'Administration fédérale des finances, DFFD

M. H. Wyler  
 Vice-directeur de l'Union suisse des paysans, Brougg

M. P. Veyrassat  
 Secrétaire du Vorort de l'Union suisse du commerce et de  
 l'industrie, Zurich

MM. Dir, Eb, Bs, Sa, Ct